



Remilly-les-Marais



Bulletin Municipal n° 5

Décembre 2021



La Roseraie David Austin au Château de Montfort

Le Mot du Maire

L'année 2021 ne nous aura pas débarrassés du COVID : certes, la découverte des vaccins, en un temps record, nous permet de respirer mais nous apprenons sans cesse sur les conditions du **maintien d'une immunité qui protège**. Nous devons rester très prudents !

L'année 2021 aura aussi été l'année de la prise de conscience aigüe de **l'urgence de protéger la planète**. Ce problème très sérieux nous concerne tous de très près avec les risques de submersion marine sur nos côtes du Cotentin et la baie des Veys. Il en va, à plus long terme, de la survie de l'humanité si nous ne réagissons pas de toute urgence !

Au niveau de notre cité, la télémédecine nous aura mobilisés, **l'objectif étant de ne laisser personne sans solution au niveau santé**. Ce fut la mobilisation pour obtenir les subventions qui nous permettraient de faire face financièrement (et ce sans augmenter les impôts locaux, pourtant conseillé par la préfecture) et la conduite d'un chantier mené de main de maître par Louis Laurent maître d'œuvre.

Prenons conscience de la chance que nous avons de vivre dans ce beau pays qu'est la France, pays que beaucoup d'étrangers nous envient.

- Pays de culture où l'on peut bénéficier d'un enseignement gratuit
- Pays dont les habitants jouissent d'une couverture sociale inégalée dans aucun autre pays ...

Cessons d'être « ces éternels mécontents » parce qu'enfants trop gâtés ! Prenons conscience que nous n'avons pas que des droits mais aussi des devoirs. Le devoir de s'investir tous pour l'intérêt général et pas seulement pour l'intérêt particulier.

Je souhaite à chacun d'entre vous « l'estime de soi » parce qu'il aura fait preuve honnêtement de courage et de générosité dans les difficultés.

Merci ! à tous ceux qui m'accompagnent efficacement dans ma tâche de responsable et dont je salue la hauteur de vue.

Qu'il me soit permis pour terminer, une pensée émue pour tous ceux, trop nombreux, qui ont perdu cette année un être cher et plus spécialement pour nos anciens élus : Gratien Gibert, Fernand Laurent et Roger Guilbert.

Que la trêve de Noël soit réconfortante pour chacun d'entre vous

Bonne Année 2022 !

Marie-Josèphe BAUGE

Sommaire

- Informations municipales
- Le budget
- Rétrospective de l'année 2021
- Informations diverses concernant Remilly-les-Marais
- Les projets
- Mieux connaître son environnement et mieux vivre ensemble
- Nos associations
- Informations pratiques



Informations Municipales

Horaires d'ouverture des mairies de Remilly-les Marais



Remilly s/ Lozon : le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 16h à 17h30

Tél : 02 33 56 20 54- Mail : mairie.remillylesmarais@orange.fr

Les Champs de Losque : le jeudi de 16h30 à 19h

Tél : 02 33 56 27 91- Mail : mairie.leschampsdelosque@wanadoo.fr

Le Mesnil-Vigot : le jeudi de 16h30 à 19h

Tél : 02 33 55 27 75 - Mail : mairie.mesnil-vigot@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

Votre Agence Postale Communale de Remilly-les-Marais est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h15.
Levée du courrier tous les jours à 11h30.

Nouveaux agents au service de la population dans la commune.

A l'Agence Postale Communale



Lucianne Delafosse Auffret

Au secrétariat du SRPI



Nathalie Legardinier



Les adjoints qui accompagnent le maire au service de la commune

- Pierre Sevaux : 1er adjoint et Maire délégué de Remilly-sur-Lozon,
- Pierrette Remond : 2^e adjointe,
- Joël Hébert : 3^e adjoint et Maire délégué du Mesnil-Vigot,
- Géraldine Mauduit : 4^e adjointe,

Les conseillers délégués

- Lydie Lozouet, Antoine Rigot et Pierre Vaultier

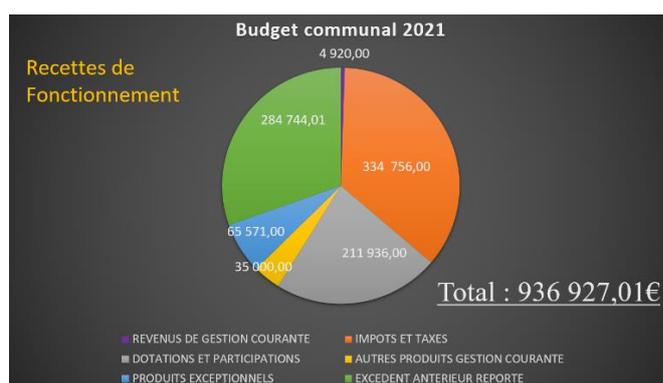
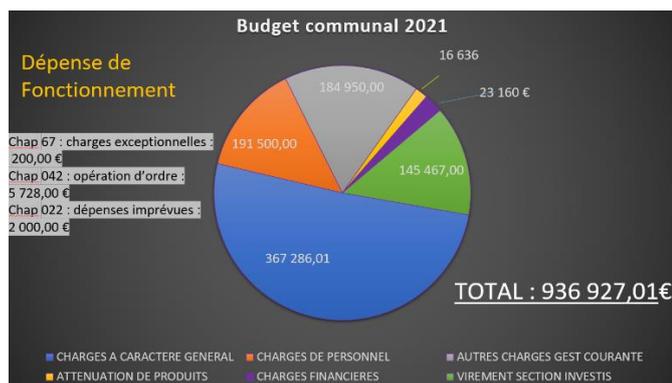
Nouveaux élus suite à différentes démissions

- Arnaud Dauvers conseiller municipal, remplace Cécile Goulmy
- Sonia Khelil conseillère municipale, remplace Francis Gérard
- Pierre Vaultier conseiller délégué remplace Philippe Gosselin

Les conseillers municipaux

ANDRE Nathalie - DAUVERS Arnaud - HAMEAU Christophe - KHELIL Sonia - LADROUE Nicole –
LEMIEUX Sébastien - MICHON Frédéric - SOPHIE Virginie - VAULTIER Pierre - VERNEUIL Ambre –
ZIELINSKI Sandra

Le budget



Dépenses d'investissement		
	RAR	Crédits supplémentaires
Déficit d'investissement		117 181,90
Emprunts (remboursement capital)		90 000,00
étude maison de santé RSL		10 100,00
Salles des fêtes LCDL	1 000,00	
Cimetière LCDL	5 000,00	
Voirie LCDL et LMV	46 380,00	4 324,00
Agrandissement cimetière RSL		14 571,00
Aménagement parc mairie RSL	2 000,00	
Effacement réseaux LCDL	37 500,00	
Panneaux signalétiques	3 430,00	
Candélabres LCDL		12 000,00
Fronçonneuses		1 000,00
Cabinet médical	78 000,00	124 000,00
Plaques panneaux numéree LCDL		5 000,00
s/TOTAL	173 310,00	378 176,90
TOTAL	551 486,90	

RECETTES D'INVESTISSEMENTS			
		RAR	recettes nouvelles
EXCEDENTS CAPITALISES			207 172,90
PRELEVEMENT			145 467,00
DETR	Cimetière RSL	27 563,00	
	Cabinet médical	41 534,00	
	Toiture local technique	2 222,00	
CD CONTRAT DE TERRITOIRE	Mairie RSL	12 000,00	
	Cabinet médical		35 800,00
SUBVENTION ST LO AGGLO	Cabinet médical		54 000,00
Amortissement étude			240,00
Amortissement subventions			3 288,00
Amortissement enfouissement			1 003,00
Amortissement effacement			658,00
amortissement			539,00
FCTVA			20 000,00
s/TOTAL		83 319,00	468 167,90
TOTAL	551 486,90		

Rétrospective de l'année 2021

Le 17 juillet : Hommage à nos libérateurs

En petit comité à cause de la COVID, Philippe Gosselin député, Marie-Jo Baugé maire, Pierrette Rémond 2^{ème} adjointe, Jean-Paul Pitou historien et Pierre Sevaux 1^{er} adjoint, ont déposé le 17 juillet une gerbe offerte par Tom Thomason devant la plaque qui honore le 330^e Régiment d'infanterie lequel a délivré le village en juillet 1944.



Jazz dans les prés : Boujou Jazz Factory



Le 08 août, salle des fêtes de Remilly Sur Lozon, se produisait le groupe Boujou Jazz Factory devant une centaine de personnes. Les chants « Sû la mé » et « Ma Normandie » ont recueilli de chaleureux applaudissements.

Rentrée des classes

Les élus de Remilly-les-Marais et Béline Le Coq, directrice de l'école, ont eu le plaisir de voir les effectifs augmenter quand c'est une baisse des effectifs qui est enregistrée dans la plupart des écoles du département : 121 enfants ont été accueillis à l'école de l'Oseraie.



Le changement de cantine : les repas à la cantine sont maintenant préparés par la cuisine de Familles Rurales de Marchésieux. L'augmentation du coût demandé par l'EPHAD nous a contraints à ce changement.

La qualité des repas fait l'unanimité et nous remercions « Familles Rurales de Marchésieux » d'avoir bien voulu nous accueillir. La seule objection concerne le nombre maximal d'enfants acceptés (contrainte imposée par les services d'hygiène).

C'est Monsieur Steven Lecler qui assure l'intérim de direction de l'école pendant le congé de maternité de Madame Lecoq.

Rappel inscription scolaire :

Adressez-vous à la Mairie de Remilly-les-Marais en présentant :

- Le livret de famille,
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de santé).

Faites ensuite enregistrer l'inscription de votre enfant par le directeur ou la directrice de l'école élémentaire en présentant :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- Le livret de famille,
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de santé).

Il est souhaitable de se renseigner dès le mois d'avril pour la rentrée suivante afin de connaître les jours et heures de réception des parents pour l'inscription de leur enfant. Si l'enfant ne change pas d'école, vous n'aurez pas à renouveler son inscription chaque année.

Modalités pour un éventuel changement d'école :

- Dans un premier temps, une dérogation accordée par la présidente du SRPI (Mme Baugé),
- Dans un second temps, il convient de demander (munis de cette dérogation) un certificat de radiation à la Directrice de l'école (Mme Lecoq).

Quelques précisions concernant la facturation de la garderie et cantine au SRPI :

- La garderie :
 - Coût d'une ½ hre de garderie pour 1 parent : 1.10 €
 - Coût d'un salarié qui assure la garderie correspond à 5.00 € pour la collectivité.

Pour qu'un enfant puisse être accueilli à la garderie par exemple à 7h50 le matin, il a fallu prévoir un salarié à partir de 7h30.

- La cantine :
 - Prix facturé aux parents par repas : 3.50 €
 - Prix de revient pour la collectivité : environ 13.00 €

Le parent qui peut alors déjeuner tranquillement parce qu'il sait que son enfant est en sécurité bénéficie d'un confort qui lui est offert par la collectivité : les contribuables de la commune... Faut-il rappeler que la collectivité doit prévoir un remboursement d'emprunt pour la nouvelle école d'environ 125 000,00 €/an ? et une dépense de fonctionnement pour le SRPI d'environ 100 000,00 €/an ?

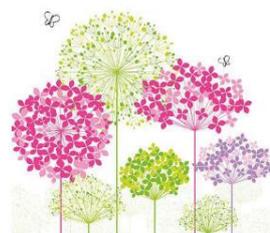
Cet investissement pour la formation et l'épanouissement des enfants est fondamental. C'est celui que les municipalités précédentes ont fait et auquel nous adhérons pleinement. C'est un choix qui se fait nécessairement aux dépens d'autres urgences (l'entretien des routes par exemple).

Les journées du patrimoine



A l'occasion des journées européennes du patrimoine du 18 et 19 septembre 2021, les Associations « Les Amis du Château de Montfort » et « Au fil de l'Osier » de Remilly-les-Marais ont accueilli de très nombreux visiteurs.

Concours de maisons et jardins fleuris



De gauche à droite :
Françoise Tourainne, Géraldine Mauduit et Alexandre Cormier (Commission fleurissement), Ghislaine Levillain, Mme Lucien Bernard, Pierre Vaultier et Marie-Jo Baugé (maire de Remilly-les-Marais).

Résultats du concours de fleurissement :

Catégorie 1 : Maisons avec jardin

1. Pierre Vaultier
2. Bernard Belhaire
3. Jean-Luc Cauchard

Catégorie 2 : Balcons et Façades Fleuris

1. Ghislaine Levillain
2. Françoise Tourainne
3. Lucien Bernard

Une plaque à la mémoire de Georgette et Edouard-André Le Duc



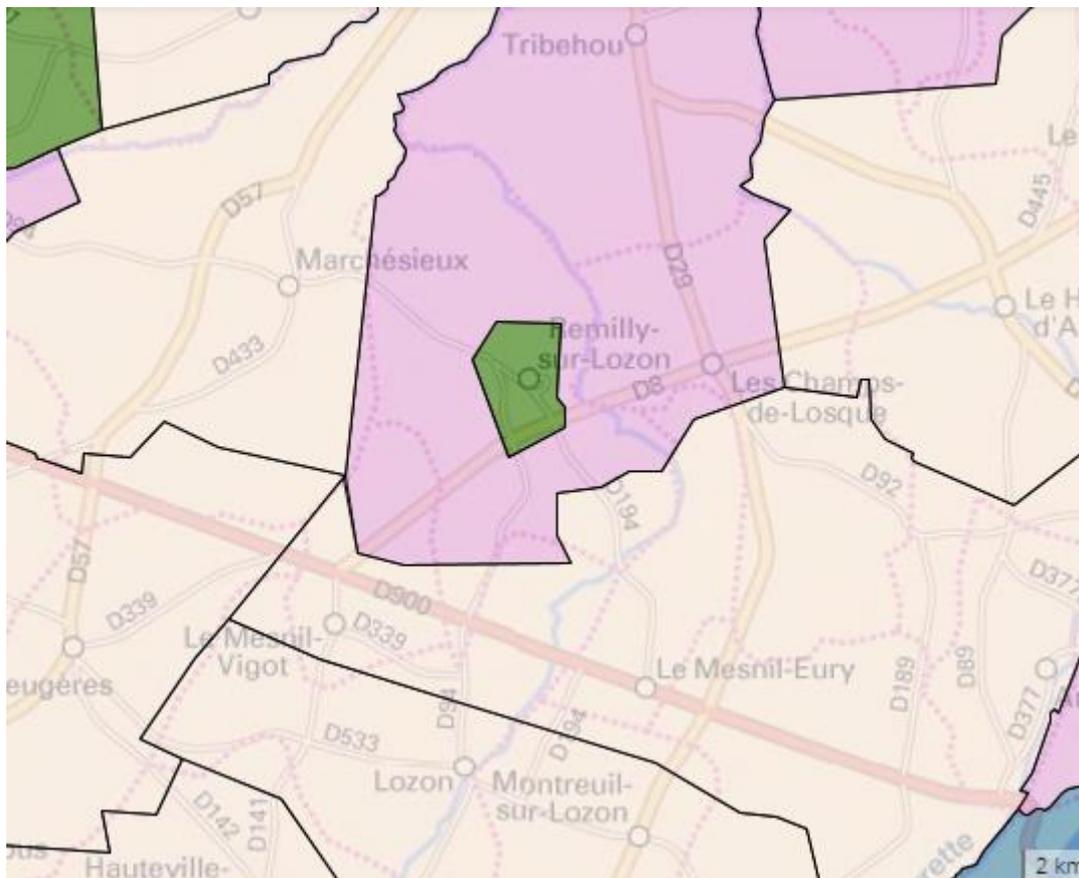
Le samedi 9 octobre 2021, une petite cérémonie regroupait Antoine Le Duc, Jeanne Lauté, invités par les propriétaires anglais au lieu Acher pour dévoiler la plaque qui rappelle le souvenir de Georgette et André Le Duc.

Amis et élus y étaient invités.



La fibre (FTTH) continue de se développer

Fiber To The Home – La fibre à la maison



Sur la commune de Remilly-les-Marais, elle se sera déployée en 3 phases :

- La 1^{ère} phase au cœur du bourg, est déjà réalisée. Il appartient à chacun de choisir son opérateur pour un raccordement à son domicile ce qui lui permettra de bénéficier du très haut débit. C'est la partie centrale de la carte (en vert).
- La 2^{nde} phase est en cours de déploiement depuis le 16 août 2021 et devrait être opérationnelle en 2022-2023. L'étape « du relevé des boîtes aux lettres » est réalisée et concerne la grande zone (en rose) se déployant vers Tribehou.
- La 3^{ème} phase concernera la dernière partie de la commune (en jaune pâle). Elle devrait être opérationnelle en 2025-2026.

Le déploiement de la fibre sur le domaine public utilise au maximum les réseaux déjà existants en aérien et en souterrain. Ce sont donc ces plaques de réseaux électriques qui ont permis de sélectionner les zones éligibles pour les 3 phases. (Par ex : la zone de la 3^{ème} phase concerne la plaque de réseaux électriques commune aux Champs-de-Losque et au Hommet-d'Arthenay). Il s'agit d'un programme prévu depuis 2015, la mairie des Champs-de-Losque en avait été informée.

Informations diverses concernant

Remilly-les-Marais



Une mention spéciale aux entreprises locales et commerces qui par leurs efforts de chaque jour contribuent, contre vents et marées, à maintenir l'emploi et le dynamisme au niveau de la commune.

Nouvelle entreprise au Mesnil-Vigot : le laboratoire Acunature. Il s'agit de la commercialisation d'un dispositif de stimulation par acupression : le bracelet anti-douleur naturel EasyDada a été primé au concours Lépine

Location des salles des fêtes

Les tarifs :

PRESTATIONS DE LOCATION	REMILLY SUR LOZON		LE MESNIL VIGOT		LES CHAMPS DE LOSQUE	
	RESIDENT	EXTERIEUR	RESIDENT	EXTERIEUR	RESIDENT	EXTERIEUR
SOIREE REPAS AVEC LENDEMAIN	182 €	205 €	135 €	150 €	110 €	130 €
VIN D'HONNEUR	Au kilowatt (hres réelles consommées)	50 €	Au kilowatt (hres réelles consommées)	50 €	Au kilowatt (hres réelles consommées)	30 €
LOCATION VAISSELLE	0,80 €	0,80 €			0,80 €	0,80 €
LOCATION VERRE	0,10 €	0,10 €			0,10 €	0,10 €

Nouveau : possibilité d'une location à la journée en semaine : 80€

Prix du KW : 0,23 €

Pour toute réservation, merci de vous adresser à Mme Pierrette Rémond au 07 86 55 02 18.

Une caution de 300 euros sera demandée pour chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance et un acompte correspondant à la moitié du tarif de la location (un état des lieux sera effectué avant et après la location).

Rappel: Les associations de Remilly-les-Marais bénéficient gratuitement des salles des fêtes trois fois par an, toutes communes confondues. Concernant les réunions mensuelles de nos anciens, les salles des fêtes peuvent être utilisées gratuitement.



La gestion des cimetières

Les concessions (tarifs identiques pour les 3 communes) :

DUREE	TARIFS	PART COMMUNAL	PART CCAS
30 ANS	120 €	80 €	40 €
50 ANS	160 €	107 €	53 €
100 ANS	300 €	200 €	100 €



Les Champs de Losque

Le jardin du souvenir (tarifs identiques pour les cimetières de Remilly et du Mesnil-Vigot) :

	DUREE	TARIFS	PART COMMUNAL	PART CCAS
COLOMBARIUM	50 ANS	600 €	400 €	200 €
CONCESSION CAVE URNE	50 ANS	100 €	66 €	34 €



Le Mesnil-Vigot

Les caveaux à prix coûtants (nouveau cimetière de Remilly sur Lozon) :

Nouveau cimetière de Remilly sur Lozon	Prix du caveau installé sans la concession
Caveau 1 place	800 € TTC
Caveau 2 places	1190 € TTC
Caveau 3 places	1520 € TTC



Remilly sur Lozon

Autre tarif :

Redevance dispersion des cendres : 30 € - Location caveau provisoire à la journée : 5€/jour

Mauvaises herbes ? A voir d'un œil bienveillant !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le département de la Manche a décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur l'ensemble du patrimoine dont il a la gestion.

Objectifs : préserver notre santé, protéger notre environnement et favoriser la biodiversité.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction d'utiliser tout produit phytosanitaire d'origine chimique concerne toute la population ; Or tout le monde ne l'a pas encore intégré ! Il n'est pas rare de voir encore des familles venir « consciencieusement » asperger les contours de la sépulture devant laquelle elles sont venues se recueillir et de vider « généreusement » le reste du contenu de leur flacon sur la surface publique voisine pourtant patiemment enherbée par nos employés communaux bien formés. Si l'entretien des abords des tombes incombe aux familles, celui des espaces communs du cimetière est assuré par les communes. L'absence de produits phytosanitaires impose de trouver des alternatives aux modes d'entretien d'autrefois.

C'est l'**enherbement** généralisé qui est adopté : il n'autorise pas « l'engravillonnage ». Cet enherbement nous offrira, avec le temps, une **homogénéité de vert** du plus bel effet.

Sachons, par ailleurs, voir d'un œil bienveillant quelques mauvaises herbes et pourquoi pas les arracher nous-mêmes dans un esprit de solidarité positive, si elles nous dérangent ?

Nos employés communaux ont une charge de travail conséquente qui mérite tout notre respect.



Quelques mots concernant la voirie

« Ils trouvent bien de l'argent pour aménager des locaux de télémédecine, un parking, des cabinets médicaux et paramédicaux, et ... et pour les routes, il n'y a jamais d'argent ! »

C'est effectivement perturbant et pourtant c'est facile à comprendre.

1 – Convenons d'abord que nos routes communales ne sont plus tellement adaptées aux engins agricoles actuels ou semi-remorques de transports divers

2 – La voirie étant de la stricte compétence de la commune, il n'y a aucune subvention pour entretenir les routes, alors que tous les autres travaux peuvent être subventionnés par l'état, le département, la région ou l'Agglo, voire l'Europe.

Les travaux de voirie doivent être intégralement financés par la commune et quand il y a des emprunts conséquents à rembourser, ça devient compliqué !

Toutes ces contingences sont difficiles à intégrer et je voudrais rendre hommage à Joël Hébert (responsable voirie) et Pierre Sevaux (responsable travaux) qui font de leur mieux pour gérer ce difficile problème de l'état des routes.

Pour terminer sur une note d'humour, je vous livre cette réflexion délicate d'un élu qui venait de recevoir en Mairie des remarques sur le sujet : « Il s'est trompé d'adresse, pour les miracles c'est à la porte d'à côté (à l'église) qu'il aurait dû frapper ! »

Travaux de voirie de l'année 2021 :

- Rue du Puits Le Mesnil-Vigot
- Route de la cour Miette – la croûte Les Champs-de-Losque



Les projets

Le projet qui nous concerne tous : l'accès aux soins médicaux



La télémédecine à Remilly-les-Marais

La désertification médicale fait la « une » des médias et de la presse locale chaque semaine.

« Les habitants des milieux ruraux ont une espérance de vie de 2 ans inférieure aux habitants des zones urbaines. Souvent à cause d'un suivi médical difficile à réaliser en l'absence de médecins »

La télémédecine est certainement une des solutions prometteuses. Nous devons réagir !

- Elle ne vient pas en concurrence du médecin traitant. Elle est complémentaire.
- Elle concerne **les habitants qui n'ont pas de médecin traitant** (environ 186 à Remilly, 1790 pour le secteur médicalement sinistré au nord-ouest de Saint-Lô)
- Elle vient en complément pour les patients qui n'ont pu obtenir assez tôt un rendez-vous auprès de leur médecin traitant.
- Elle permet, grâce à un matériel mobile (la mallette) d'assurer une télé consultation au domicile du patient si celui-ci est dans l'incapacité de se déplacer.
- A plus long terme, elle permettra la **téléexpertise** soit l'obtention d'un rendez-vous auprès d'un spécialiste dans des délais beaucoup plus courts.

Le périmètre d'intervention est très large et souple. Il concerne essentiellement le nord-ouest de Saint-Lô (Remilly-les-Marais, Marigny-le-Lozon, Pont-Hébert, Le Désert, Saint-Jean-de-Daye et les communes avoisinantes...) **Il s'agit d'un projet de territoire.**

Comment se passe un rendez-vous de téléconsultation ?

- Un patient potentiel appelle la cellule de coordination des soins non programmés qui apprécie l'éligibilité de la demande ou réoriente si nécessaire.
- Elle propose un rendez-vous avec un binôme médecin-infirmier ;
- L'infirmière assiste à l'ensemble de la consultation au cabinet de télémédecine de Remilly-les-Marais.

A Remilly-les-Marais :

- **Le porteur de projet est la commune** qui met les locaux et le matériel à la disposition d'un association loi 1901
- **Le directeur de projet est le Docteur Grégory Szwarc** qui apporte les compétences, l'expérience et un réseau de médecins volontaires.

« L'objectif de la cellule n'est pas de faire « du chiffre », mais d'apporter une réponse humaine et de qualité pour le patient. Pour les médecins impliqués au sein de ce pôle régional de télémédecine, il s'agit de jouer la carte de la solidarité et de venir en aide aux confrères en difficulté dans des secteurs ne disposant plus assez de temps médical » rappelle le Docteur Szwarc.

Pour information, le projet (locaux, matériel) est financé à environ 80% par des partenaires financeurs :

- L'Etat (DETR)
- Saint-Lô Agglo (le 1^{er} contrat de territoire du nouveau mandat)
- Le Conseil Départemental
- L'Etat-Région (FNADT)
- Le Conseil Régional
- L'ARS



Que nous remercions chaleureusement !

Les travaux :



Commencé le 14 juin 2021, le chantier a été mené « de main de maître » par Louis Laurent maître d'œuvre et ce malgré les surprises ...

« Pourquoi nous ont-ils cassé la cour de récréation des anciennes écoles ? Elle était bien ! » a-t-on entendu. C'est que dans tout chantier les surprises sont fréquentes et celle-ci en fut une.

- En extérieur : les canalisations étaient bouchées et inexploitable



- En intérieur : les canalisations en plomb et les évacuations étaient aussi inexploitable.
- La reprise de l'ensemble des réseaux a permis d'assainir la situation et présente l'avantage d'avoir rendu indépendants ces réseaux pour 3 accès différents.

Un travail conséquent nous a tous mobilisés autour du projet (en présentiel ou visioconférences) : URML – DDTM – ARS – CPAM – MSA – Région – département – Médicaux locaux – élus ...

A Remilly-sur-Lozon, les locaux pour la télémédecine sont prêts



Le retard pour le démarrage de l'activité (qui demandera une phase d'adaptation pour la population) est dû aux démarches administratives (statuts de l'association à déposer en préfecture, convention de mise à disposition des locaux et du matériel, assemblée générale constitutive, disponibilité des différents acteurs ...)

Puis viendra le temps de la communication avec la population, essentiellement assurée par les caisses (CPAM, MSA, ..)

La viabilisation du lotissement des Champs de Losque

Ce dossier, à cheval sur 2 mandats, est maintenant confié à Pierre Vaultier conseiller délégué. A ce jour 4 parcelles ont fait l'objet d'un compromis signé. 3 permis de construire ont été déposés (dont 1 est déjà accordé).

REMILLY LES MARAIS
Lotissement Communal Champs de Losque

VENTE DE 8 TERRAINS VIABILISÉS

à partir de **15 000€**

Rue Saint Aubin
Les Champs de Losque
50620 Remilly les Marais

S=724 m²
S=723 m²
S=833 m²
S=613 m²
S=702 m²
S=904 m²
S=703 m²
S=887 m²

Renseignements à la Mairie :
02 33 56 20 54
mairie.remillylesmarais@orange.fr

The sign features a map of the development with eight plots outlined in red and labeled with their respective areas. It also includes a small inset map of the region and a photograph of a house.



Terrains à vendre à Remilly-sur-Lozon

2 terrains à bâtir sont à vendre à Remilly-sur-Lozon.



Mieux connaître notre environnement et Mieux vivre ensemble



Représentations de la commune aux Assises Nationales de la Biodiversité, Séminaire de la biodiversité départemental, au niveau les documents d'objectif Natura 2000...

2021 s'achève, première année de la commission « Citoyenneté, développement durable et transition » qui regroupe une dizaine de conseillers municipaux. La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur 5 actions principales.

Rémilly Les Marais obtient la reconnaissance nationale comme « **Territoires Engagés pour la Nature** » (Première commune de la Manche).

Ce programme a pour ambition d'engager les communes en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions en répondant aux enjeux et aux spécificités de notre territoire.

Les **résultats du questionnaire** complété par les enfants de 7 à 15 ans permettent de mettre en évidence qu'ils souhaiteraient pouvoir pratiquer des activités sportives (le foot, l'équitation, la danse, la piscine et le basket) mais surtout des activités culturelles (le théâtre, la couture créative, la musique, la peinture, la lecture) pendant les vacances scolaires. Une réflexion est en cours avec l'**Association les 2 Mains** qui assure l'animation de nombreux ateliers pour les enfants mais aussi pour les adultes.

- Appel d'offre « **Ma commune en transition** » avec le Parc Naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

La commission a participé à l'appel à projet « Ma commune en transition » et fait partie des lauréats. Notre projet reprenant 2 axes principaux : les déchets et la biodiversité seront mis en place sur 2021-2022.

Dans ce cadre, des animations (découverte de la biodiversité, création de nichoirs, concours de dessin, concours photos...) vous seront proposées en 2022 en partenariat avec l'Association nouvellement créée : ALATER.

- Rencontre avec le **PNRMCB** « Les Remillais à la rencontre du PNR (Parc Naturel Régional) des Marais du Cotentin et du Bessin »

Il était convenu d'une visite gratuite proposée aux élus, agents communaux, enseignants de l'école de l'Oseraie, représentants de l'association ALATER pour développer l'action « Mieux connaître son territoire pour le valoriser » de la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature ».

Mr Denis Letan (Directeur du PNRMCB) nous a accueillis pour nous présenter l'ensemble des actions menées (gestion du marais, restauration du bâti en terre, développement des énergies durables...), mais aussi pour nous expliquer l'appui que celui-ci peut apporter aux habitants.

La commission souhaite poursuivre notre démarche en faisant venir Mr Letan lors d'un conseil municipal pour présenter de manière succincte le parc à l'ensemble des élus mais aussi de poursuivre la mise en place de partenariat avec l'école de l'Oseraie.

ALATER Association Locale d'Aide à la Transition Ecologique et Résilience

Président : Benoit JOUIN
Secrétaire : Sylvie ALLIX
Trésorière : Isabelle LEHODEY



Benoit Jouin, Sylvie Allix, Patricia Berard, Elysaabeth Hameau, Gilbert Bérard

N'ont pu être présents : Isabelle Lehodey, Géraldine Mauduit, Nelly Jouin, Cécile Goulmy et Laurent Vignaud

ALATER comme « Association Locale d'Aide à la Transition Ecologique et Résilience » est née de la rencontre de neuf habitants de Remilly-les-Marais, qui préoccupés par la situation environnementale de

Président : Benoit JOUIN

Secrétaire : Sylvie ALLIX

Trésorière : Isabelle LEHODEY

Nous sommes heureux en cette fin d'année de vous présenter ALATER - Remilly-les-Marais.

ALATER comme « Association Locale d'Aide à la Transition Ecologique et Résilience » est née de la rencontre de neuf habitants de Remilly-les-Marais, qui préoccupés par la situation environnementale de notre planète et soucieux de l'avenir que nous laisserons à nos enfants, ont souhaité réfléchir aux possibilités d'agir localement, à l'échelle de notre commune nouvelle.

Après quelques réunions de réflexion en début d'année 2021, un sondage a été proposé à la population au cours de l'été afin d'évaluer la perception des habitants de la commune sur ces sujets environnementaux.

Les réponses bien que peu nombreuses, ont souvent été riches d'enseignements. Elles ont motivé notre volonté de créer cette nouvelle association. ALATER est donc née le 08 octobre 2021 et compte à ce jour une dizaine de membres dont 2 membres qui ont rejoint l'équipe de base suite au sondage.

Chacun de nous a quelque chose à transmettre et peut apporter sa pierre à l'édifice ! La vocation d'ALATER est de soutenir, de mettre en relation, d'informer, d'échanger, d'être le relais entre nous, habitants de Remilly-les-Marais et les partenaires extérieurs, spécialistes de l'environnement de la consommation, producteurs locaux ...

Notre monde change, vite, et ces changements accélérés suscitent de nombreuses craintes et interrogations sur l'avenir. Au-delà des objectifs cités ci-dessus, nous serions comblés si ALATER pouvait être un incubateur de lien social, nécessaire pour faire face aux changements à venir.

Dans un premier temps, ALATER s'investira auprès de la Commission Citoyenneté et Développement Durable (CCDD) du Conseil Municipal pour aider à la mise en place des actions prévues dans le cadre du projet *Ma Commune en Transition*, piloté par Géraldine Mauduit.

Parallèlement à cela nous organiserons notre propre programme d'activités qui pour certaines devraient débiter courant 2022 (nous étudions par exemple la possibilité de créer un marché de producteurs locaux). Nous aurons l'occasion de communiquer avec vous sur ce sujet.

Nous remercions vivement Pierre Pivel habitant de Remilly-les-Marais et fondateur de <https://web-in-normandy.fr/> pour sa contribution par la création du logo de l'association.

Les personnes (jeunes et moins jeunes) souhaitant nous connaître, participer à nos actions ou simplement échanger peuvent dans un premier temps nous contacter sur contact.alater@gmail.com. N'hésitez pas ! Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année dans un monde meilleur.

Pour adhérer :

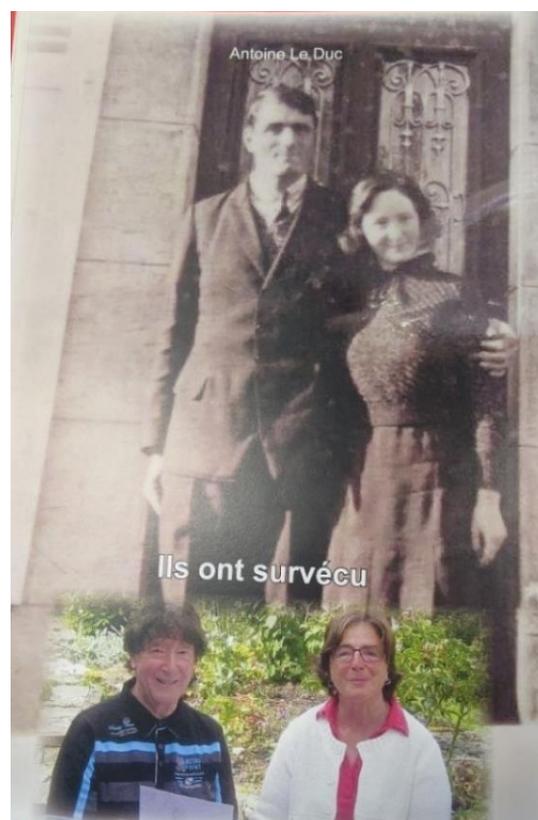
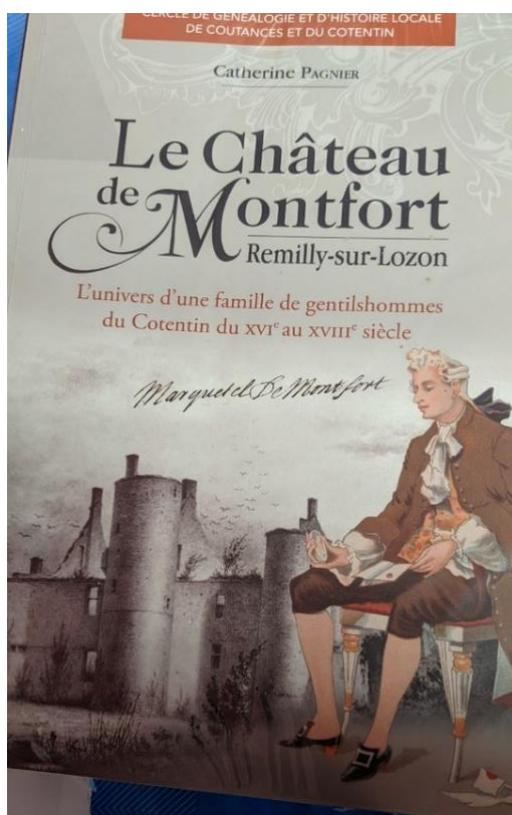
- Carte d'adhérent adulte : 10 €
- Carte d'adhérent mineur : 5 €

Pour les passionnés d'histoire locale

- Rappelons l'excellent livre de Madame Catherine Pagnier sur l'histoire du château de Montfort. Il est disponible à la vente au château de Montfort.
- Nous vous recommandons aussi le livre passionnant d'Antoine Le Duc (professeur agrégé de l'université Docteur ès-lettres) : « **Ils ont survécu** »

« Ce feuilleton familial raconte la vie d'Antoine et Jeanne, deux survivants locaux, d'une famille de sept enfants décimée par la guerre et le cancer. Sous habillage de polar (la recherche du nazi meurtrier de son père) l'auteur mélange la réalité et la fiction ». Vous y retrouverez les conditions de vie de l'époque et plus spécialement sous l'occupation allemande à Remilly-sur-Lozon.

Un exemplaire est en dépôt à la mairie pour consultation.



La roseraie au château de Montfort



Pour marquer le 40^{ème} anniversaire du chantier de restauration, l'Association des Amis du Château de Montfort a décidé d'ouvrir exceptionnellement et pour la première fois au public la Roseraie David AUSTIN. La roseraie c'est 600 m2 et 420 rosiers anglais remontants et parfumés. Elle est la plus grande du département et nécessite 2 jours d'entretien par semaine.

Cette magnifique création est l'œuvre patiente et très inspirée de Noël Potier, de son épouse et de sa sœur.

Nos Associations

Association « Les 2 Mains »

Composition du bureau :

Présidente : Viviane Hue

Trésorière : Vanessa Villallard

Secrétaire : Véronique Ledouit



Les petits bricoleurs sont accueillis en toute sécurité, dans une ambiance créative et chaleureuse et pratiquent des activités ludiques, centrées sur la créativité et la pratique manuelle.

Projets envisagés (selon l'évolution de la crise sanitaire) : Concours de Noël, Marché de Noël, Après-midi jeux de société, Chasse aux œufs et au trésor, Olympiades.

Cette année, les activités sont proposées aux adultes.
Cotisation 2021/2022 : 10€.

Les Bielles des Marais

Composition du bureau :

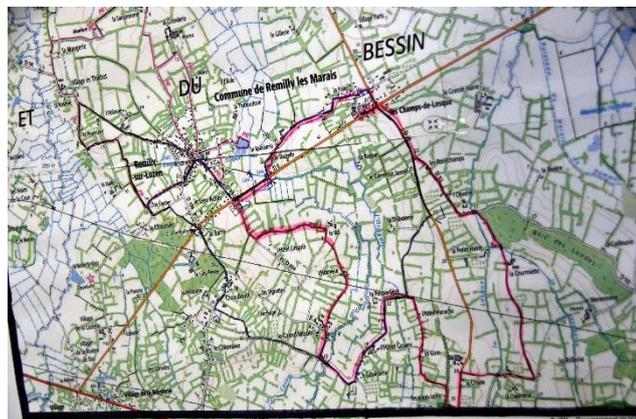
Président : Christophe Dupart 06 80 99 75 46 - lesbiellesdesmarais@gmail.com

Trésorier : Richard Lamy

Secrétaire : Carole Dupart

Membre du bureau : Georges Dupart

Samedi 2 octobre, au départ des Champs-de-Losque, Christophe Dupart, président de l'Association Les Bielles des Marais était satisfait, 27 tracteurs pour la première balade de tracteurs anciens.



APE (Association des Parents d'Elèves)

Composition du bureau :

Présidente : Elodie Helaine
Trésorière : Anne Giard
Secrétaire : Vanessa Villallard
Contact : apedumairais50@yahoo.fr



L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le 21 septembre 2021 à la salle communale de Remilly-sur-Lozon.

Grâce au financement de l'APE, les enfants de l'école ont pu réaliser différents projets la saison passée. Pour les CP-CE1-CE2 : Projet Poney, pour les PS-MS-GS-CMI-CM2 : Sortie au Zoo de Champrépus, Arbre de Noël pour tous les enfants, et cinéma pour les CM1-CM2

Amicale des chasseurs du Mesnil-Vigot

Composition du bureau :

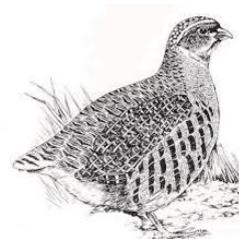
Président : Cyril Roger
Trésorier : Lionel Depériers
Secrétaire : Bernard Coudret
Membres : Philippe Lépine, Frédéric Roger, Christophe Besnard et Samuel Challe.



L'Amicale des chasseurs et propriétaires de Remilly sur Lozon

Composition du bureau :

Président : Bernard Lelandais
Secrétaire Trésorier : Florian Depériers
Vice-Président : Jean-Luc Desdevises
Membres : Dominique Lengronne et Didier Depériers



L'Association des chasseurs des Champs de Losque

Composition du bureau :

Président : Olivier Bigot
Vice-Président : Joseph Desdevises
Trésorier : Franck Legoupil
Secrétaire : Hervé Blanchet



Les lâchers de gibier ont été réalisés comme prévu dans les trois communes déléguées de même que les battues qui n'ont pas été impactées par la COVID ! **Vive la vie au grand air !**

Les Amis du Château de Montfort

Lors de l'assemblée générale du 21 mai, les 9 membres du conseil d'administration ont décidé d'ouvrir le château (extérieur et intérieur à la visite) du 4 juillet au 29 août, ainsi que pendant les Journées Européennes du Patrimoine.

La présidente, Nathalie André, a déclaré qu'il " *était nécessaire d'ouvrir le château à la visite. L'association n'a pas eu la possibilité d'organiser la fête de printemps ni "Pierres en lumière". Une seconde "année blanche" n'était pas envisageable.*

Actions réalisées en 2021 par les bénévoles :

- Réalisation d'une roseraie Davis Austin,
- accueil de 2 peintres pour la saison estivale : Thérèse Jean et Chantal Bacon,
- restauration (en cours) des maquettes du « village des années 30 »,
- travaux d'entretien divers : cours, allées du château, pieds de murs ...

La Gymnastique Volontaire Rémillaise



Composition du bureau :

Présidente : Aubry Isabelle

Trésorière : Jeanne Alexandrine

Secrétaire : Tourainne Céline

Association de jumelage le Mesnil-Vigot – Churchstanton

Composition du bureau :

Présidente : Allix Sylvie

Vice-président : Gardner Brian

Trésorière : Hébert Chantal

Secrétaire : Gilbert René

L'association de jumelage du Mesnil-Vigot-Churchstanton a enfin pu se réunir pour son assemblée générale le 22 octobre. Cette réunion fût l'occasion d'un bilan des deux exercices précédents et d'une programmation des activités à venir.

Les membres du bureau de l'association ont

été réélus : Sylvie ALLIX présidente, Gilbert RENEE secrétaire. Parmi les activités programmées : un tea-time pour les adhérents en fin d'année et le méchoui de début d'été. De récents contacts avec les membres de la commune jumelée, Churchstanton dans le Somerset, laissent espérer un accueil des amis britanniques à la mi-septembre 2022



Les Clubs de l'Amitié de nos trois communes déléguées



Le Trait d'Union Les Champs de Losque



Composition du bureau :

Président : Roland Sadoc
Trésorière : Nicolle Rousseau
Secrétaire : Annick Hébert

Le trait d'Union a repris ses activités. Roland Sadoc, président, a été heureux d'accueillir 20 personnes le 9 septembre 2021. Le club se réunit le 2^{ème} jeudi du mois à la salle des fêtes des Champs-de-Losque.

Renseignements : 02 33 56 43 72.

Le Club de l'Amitié de Remilly-sur-Lozon

Composition du bureau :

Présidente : Françoise Tourraine
Secrétaire : Michel Laurent
Trésorière : Christiane Laurent
Membre : Michèle Lebugle

Le Club a organisé son Assemblée Générale le 28 septembre 2021.

Les réunions auront lieu tous les 15 jours le mardi à 14h à la salle communale.



Le Club de l'Amitié de Le Mesnil-Vigot

Composition du bureau :

Présidente : Jeannette Osmond
Trésorière : Luigina Jeanne
Secrétaire : Monique Lemoine
Membres : Christiane Desmeules – Eliane Hardy – Jean-Claude Jeanne – Marie-Claire Angélique

Le Club a organisé son Assemblée Générale le 7 octobre 2021.

Le 23 septembre 2021 : « Hourrah ! nous nous retrouvons pour fêter la reprise. Repas à l'auberge des Sarcelles. Nous sommes 26 adhérents ! »

Le repas des cheveux blancs

La 5^{ème} vague de la COVID justifie la prudence de la municipalité. Certaines communes sont contraintes d'annuler des projets...

Nous avons décidé de renouveler la distribution de chocolats qui fut appréciée et qui a le mérite de concerner TOUS les habitants à partir de 65 ans et pas seulement ceux qui pouvaient venir au repas.

Espérons que des circonstances plus favorables nous permettrons enfin ce moment de convivialité.



Les Comités des fêtes à Remilly-les-Marais

Le comité des fêtes du Mesnil-Vigot :



Composition du bureau :

Président : Lionel Jeanne
Vice-Président : Arnaud Dauvers
Trésorier : Alexandrine Jeanne
Secrétaire : Cassandra Authier

Le comité des fêtes a organisé son Assemblée générale le 22 octobre. Une seule animation a été possible depuis mars 2020 : la bourse aux livres. Le Comité a décidé d'organiser l'arrivée du Père Noël le samedi 18 décembre à 16 h. La date du samedi 9 avril est retenue pour le repas entrecôte-frites. La braderie-brocante se tiendra le dimanche 18 septembre. La "soirée bénévoles" se tiendra le samedi 1^{er} octobre. Tous espèrent que la situation sanitaire permettra ces animations.

Le comité des fêtes de Remilly sur Lozon

Composition du bureau :

Présidente : Reine Levallois
Vice-Président : Nicolas Carel
Trésorière : Jessica Levallois
Secrétaire : Véronique Ledouit



Assemblée générale le 19 novembre.
3 animations majeures prévues. L'arrivée du Père Noël le 18 décembre à 14 h avec passage dans le bourg. Les enfants se retrouveront à la Salle Communale, face à l'Agence Postale, ils auront un goûter avec des gâteaux emballés et des boissons individuelles. Si la situation sanitaire le permet, un repas est prévu le 12 mars 2022 avec sono à la salle des fêtes. La braderie aura lieu le dimanche 5 juin. En 2020 et 2021, elle n'a pas pu être organisée à cause des restrictions sanitaires.

Le comité des fêtes des Champs de Losque :

Composition du bureau :

Président : Dany Levée
Vice-Présidente : Nathalie Mignot
Trésorière : Angélique Vautier
Secrétaire : Sindy Peyrat
Secrétaire adjointe : Adeline Davy



L'Assemblée Générale a lieu le 5 novembre 2021. À cause de la COVID, aucune manifestation aura eu lieu en 2021. Une manifestation est prévue en 2022 : le méchoui aura lieu aux Champs de Losque le 10 juillet, si la situation sanitaire le permet.

Le comité des fêtes des Champs-de-Losque n'assurant pas la décoration du bourg, la mairie a décidé d'y suppléer.

Les Associations d'Anciens Combattants

Présidents et porte-drapeaux des 3 associations de Remilly-les-Marais :

Remilly sur Lozon :

Président : Alliet Emile

Porte drapeau : Alliet Emile

Le Mesnil-Vigot :

Président : Godey Michel

Porte drapeau : Hue Thierry

Les Champs de Losque :

Président : Lescalier Fernand

Porte drapeau : Sadoc Roland

Cérémonies du 11 novembre 2021



Remilly-sur-Lozon

Le Mesnil-Vigot



Les Champs de Losque

Informations pratiques

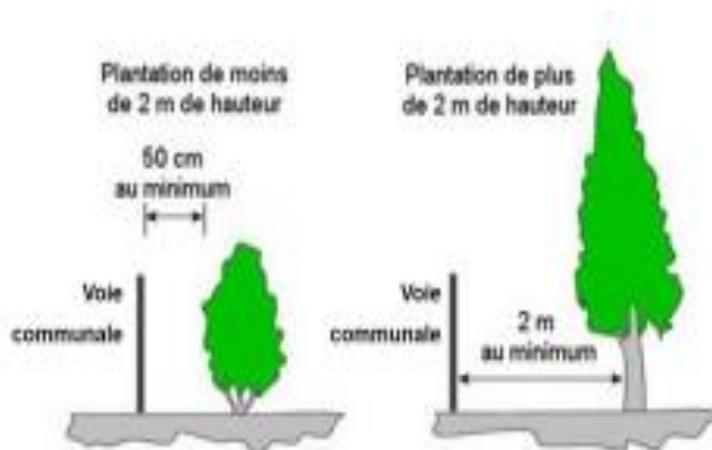
Entretien des haies bordant la voie publique

Vous possédez des haies qui sont implantées depuis longtemps entre votre terrain et le domaine public. Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques. Pourquoi ? Afin de ne pas gêner le passage des piétons et de ne pas constituer un danger en cachant par exemples les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

- Tout arbre ou haie dépassant 2 mètres de haut doit être planté à 2 mètres au moins de la limite séparative avec le domaine public
- Tout arbre ou haie ne dépassant pas 2 mètres de haut doit être planté au moins à 50 centimètres de la limite séparative

Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.



Le recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire à 16 ans. Le jeune doit se présenter en mairie.

L'attestation de recensement est délivrée sur présentation de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle est indispensable pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



ADMR

L'ADMR propose une large gamme de services à la personne pour tous les besoins. Elle s'engage et développe des services à domicile. L'ADMR propose à tous ceux qui le souhaitent, du plus jeune au plus âgé, des services à domicile qui rendent la vie plus facile. L'aide à domicile a un coût, mais ce coût peut être pris en charge partiellement ou totalement par des organismes sociaux. Des avantages fiscaux existent également selon la loi de finances en vigueur.



La présence verte



La téléassistance favorise le maintien à domicile des personnes en toute sécurité, grâce à une solution simple et efficace. Un incident de la vie quotidienne peut parfois engendrer de lourdes conséquences, c'est pourquoi parfois il peut être important de s'équiper d'un dispositif permettant de bénéficier très rapidement d'une aide.

Pour tout renseignement :
Présence verte des Côtes Normandes
9 place du Champ de Mars 50000 Saint-Lô
Tél : 02.33.06.42.57 – Mail : www.presenceverte.fr

Le service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.)

Le S.S.I.A.D. s'inscrit dans une politique globale de maintien à domicile. Il intervient sur les cantons de Canisy et de Marigny. L'infirmière responsable du SSIAD assure la coordination des activités du SSIAD et des autres intervenants au domicile. Les aides-soignants, sous la responsabilité de l'Infirmière Coordinatrice, assurent les soins d'hygiène et aident à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

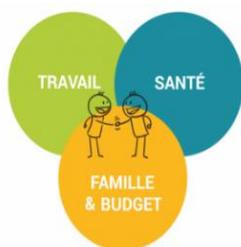


Conditions de prise en charge :

Il faut être atteint d'une pathologie entraînant une diminution de l'autonomie et nécessitant des soins infirmiers. Tous les soins sont pris en charge à 100 % par la caisse d'assurance maladie. Pour chaque prise en charge, une prescription médicale est indispensable.

Pour tout renseignement :
Mme Maryse BEAUJARD - S.S.I.A.D CANISY-MARIGNY
Pôle santé - 23 rue du 8 mai 1945 - Marigny
50570 MARIGNY-LE-LOZON
Ssiad.canisy-marigny@orange.fr - Tél : 02 33 72 27 61

L'assistante sociale



L'assistante sociale de secteur vous accueille, vous oriente, vous conseille, vous accompagne et est à votre écoute.

De l'insertion sociale à la protection de l'enfance aux femmes victimes de violences en passant de l'accès aux droits, à la gestion du budget, l'accès à un logement ou les services à mettre en œuvre auprès d'une personne âgée ou handicapée, elle intervient sur de nombreuses problématiques que peut rencontrer une personne à tous les âges de la vie...

L'assistante sociale du secteur est présente sur rendez-vous
à la Mairie de Marigny 50570 MARIGNY LE LOZON
tous les mardis de 9h00 à 12h00.

Pour la rencontrer, vous devez prendre rendez-vous en contactant son secrétariat au 02.33.77.28.93.

La mission locale

La Mission locale Saint-Lô du Centre Manche est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans qui propose un accompagnement individualisé, centré sur les besoins du jeune. Chaque jeune accueilli à la Mission locale, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses



individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir

Mission Locale du Centre Manche
13 Rue Octave Feuillet 50000 Saint-Lô
Tel : 02 33 57 17 17

Permanence sur rendez-vous à la mairie de Marigny le lundi matin

Le transport à la demande (TAD)



Les habitants de Remilly-les-Marais peuvent bénéficier du transport à la demande depuis novembre 2019. Le principe général de fonctionnement est simple et sur réservation.

Le TAD vous emmène de votre domicile vers un point d'arrêt défini et/ou inversement sur tout le territoire de l'Agglo.

Le service fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h, il est accessible à tous (dès 11 ans sans accompagnateur) sur réservation.

Tarif : 1.05 € le trajet.

Pratique : réservation par téléphone au 02 33 05 05 05 du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Saint-Lô Agglo (OPAH)

À l'initiative de Saint-Lô Agglo, une OPAH est mise en place sur l'ensemble du territoire.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) à laquelle s'associent, sous certaines conditions, Saint-Lô Agglo, le département de la Manche et la Région Normandie.

Ces aides s'adressent aux propriétaires privés pour des travaux (économie d'énergie, adaptation de la perte d'autonomie, travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne, très dégradés ou vacants) dans leur résidence principale, un logement destiné à la location ou les parties communes d'une copropriété ou d'une monopropriété.

Le logement doit avoir plus de 15 ans, et les travaux doivent être réalisés par des professionnels (attention les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions).



Pour tout renseignement (permanence sur rendez-vous) :
Mairie de Marigny – place Westport 50570 MARIGNY-LE-LOZON
Tél : 02 33 75 62 40

Service de gestion comptable

Nouvelle adresse de la trésorerie

Cité Administrative
Place de la Préfecture - BP 225 - 50015 Saint-Lô
Tél : 02 33 77 37 20

Horaires : lundi mardi jeudi vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h

